

**MOTION****du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray, concernant la baisse de la pression fiscale pour la classe moyenne et les PME (13.09.2007) 1.182**

L'administration fédérale des contributions vient de publier la statistique des charges fiscales cantonales et communales pour 2006.

Force est de constater qu'au chapitre de l'impôt grevant le revenu et la fortune des personnes physiques, le canton du Valais se situe en mauvaise position au 18<sup>e</sup> rang des cantons suisses avec une imposition de 20 pour cent supérieure à la moyenne helvétique.

Si certains efforts ont été consentis dans notre canton ces dernières années, la classe moyenne ainsi que les PME en société simple ont vu leur pression fiscale sans cesse augmenter.

Notre motion a donc pour but de modifier la loi fiscale du 10 mars 1976 au chapitre (art. 32) de l'impôt sur le revenu en diminuant d'une manière globale de 10 pour cent les impôts perçus.

Sion, le 13 septembre 2007  
(09h40)

Groupe GRL, par  
Jacques-Roland Coudray, député